



# UNION INTERPARLEMENTAIRE

CHEMIN DU POMMIER 5  
1218 LE GRAND-SACONNEX / GENEVE (SUISSE)

TELEPHONE (41.22) 919 41 50 - FAX (41.22) 919 41 60 - E-MAIL [postbox@mail.ipu.org](mailto:postbox@mail.ipu.org)

## **Forum de l'ONU sur les questions relatives aux minorités Genève, 11 novembre 2009**

### **Les obstacles qui se posent à la participation des minorités à la vie politique *Observations du Secrétaire général de l'UIP, M. Anders B. Johnsson***

Mesdames et Messieurs,

Je suis heureux d'avoir l'occasion de m'exprimer sur la participation des minorités à la vie politique, et je remercie l'Experte indépendante sur les questions relatives aux minorités d'avoir pris l'initiative d'organiser ce Forum. En tant que Secrétaire général de l'organisation internationale des parlements, je privilégierai la présence des minorités au Parlement.

J'aborderai deux aspects de la participation à la vie politique – l'accès au Parlement et l'influence que l'on peut exercer sur les activités du Parlement en tant que parlementaire. Mes observations sont fondées sur les entretiens que mène actuellement l'UIP auprès des communautés minoritaires et majoritaires, dans le cadre d'un projet mené conjointement avec le PNUD sur les parlements inclusifs.

Si tout parlement a une histoire, des traditions et des modes de fonctionnement qui lui sont propres, je pense que les remarques qui suivent valent pour la plupart des systèmes politiques, sinon tous.

Le principal obstacle à l'entrée au Parlement est lié aux partis politiques et à la manière dont ils fonctionnent. Dans la plupart des pays, les partis politiques sont indispensables au fonctionnement de la démocratie. Ils fédèrent les intérêts politiques et proposent aux électeurs des choix d'orientation qu'ils intègrent ensuite aux travaux du Parlement et du gouvernement. Dans nombre de systèmes électoraux, les partis jouent le rôle de gardiens de l'accès au Parlement, et ont le pouvoir de décider qui sera candidat aux élections, et si tel ou tel candidat a une chance raisonnable de remporter un siège.

Toutefois, la direction des partis politiques ordinaires est généralement dominée par des hommes du groupe social majoritaire, qui choisissent souvent des candidats qu'ils perçoivent comme étant 'sûrs', c'est-à-dire qui leur ressemblent et qui sont perçus comme partageant leurs valeurs. Ce processus exclut ceux qui sont issus des minorités.

Quand les partis politiques de la majorité proposent des candidats issus de minorités, c'est souvent dans l'espoir que ces candidats ouvriront de nouvelles circonscriptions électorales et qu'ils attireront davantage d'électeurs. Cependant, cette motivation est souvent atténuée par une impression d'apathie dans ces communautés, résultat de la pauvreté, du langage et de l'éducation, ainsi que par une réticence à participer aux processus politiques que beaucoup de minorités perçoivent comme étant contrôlés par le groupe majoritaire. Le résultat est un cercle vicieux d'exclusion systématique des candidats issus des minorités.

Bien que les mouvements communautaires fassent souvent campagne avec véhémence en faveur des droits des minorités et de leur inclusion, ces mouvements ne se sont pas encore constitués en partis politiques. Par conséquent, ils ne sont pas en mesure de présenter des candidats aux élections.

Il va sans dire que l'argent est déterminant pour pouvoir mener une campagne électorale réussie. Les partis politiques majoritaires plus importants ont généralement accès à des financements privés et publics auxquels les partis récents ou plus petits ne peuvent accéder. Les partis qui représentent expressément les intérêts des minorités tombent souvent dans cette deuxième catégorie.

De nombreux parlementaires font valoir avec force que les mesures spéciales comme les sièges réservés ou la condition imposée aux partis politiques d'inclure des membres des minorités en tant que candidats aux élections sont le seul moyen de traiter de manière systématique l'exclusion des minorités. Pourtant, d'autres rejettent, avec autant de force toute forme d'action positive en faveur des minorités en faisant valoir que les partis politiques doivent faire se remettre en question et prendre conscience que la diversité est la voie de l'avenir dans les sociétés pluriculturelles.

Les obstacles auxquels les minorités se heurtent pour accéder au Parlement sont essentiellement les mêmes que ceux que rencontrent les femmes : la domination masculine des partis politiques, l'inégalité dans la société et le manque d'accès au financement ont, pendant des générations, exclu les femmes du Parlement. Il est donc intéressant de noter que si les femmes peuvent aujourd'hui vaincre ces obstacles, c'est par l'association de mesures qui incluent invariablement de nombreuses campagnes de sensibilisation et une forme ou une autre de quotas ou de mesures volontaristes.

Le deuxième aspect concerne l'efficacité des parlementaires issus des minorités dans les activités du Parlement. Une fois de plus, les obstacles sont nombreux. Le racisme existe dans certains parlements. Les mesures en faveur des parlementaires issus de minorités, en particulier celle qui consiste à réserver des sièges aux membres des minorités, risquent toujours de rester purement symboliques si le parlementaire en question ne construit pas une relation forte avec la communauté à l'extérieur du Parlement, ou s'il ne s'emploie pas à maintenir cette relation.

La plus grande partie des travaux parlementaires est effectuée en commission. Il est donc important que les parlementaires soient membres des commissions qui concernent leur domaine d'intérêt pour pouvoir influencer leurs activités. Cependant, une fois de plus, le processus de sélection est généralement contrôlé par les partis politiques qui cherchent à établir un équilibre entre les intérêts divergents de tous leurs membres. Il est très difficile pour les parlementaires issus des minorités d'accéder aux commissions les plus prestigieuses et influentes, comme la Commission des finances.

Dans la plupart des parlements, il est essentiel de détenir des positions parlementaires dirigeantes pour pouvoir promouvoir son programme législatif. Ces positions, comme celle de membre du bureau du Parlement, président d'une commission ou parlementaire chargé de la discipline de groupe, sont limitées, et la concurrence est rude. Pourtant, sans soutien de la part des dirigeants parlementaires, les parlementaires issus des minorités rencontrent des difficultés pour promouvoir les lois qu'ils ont élaborées dans le cadre du processus législatif, ou même faire inscrire ces lois à l'ordre du jour parlementaire.

Dans la plupart des parlements, le nombre de parlementaires issus des minorités est limité, ce qui constitue une difficulté supplémentaire pour exercer une influence. Une des solutions proposées par certains parlementaires serait de former des groupes parlementaires formels ou informels composés de membres des minorités, même si les politiques partisanes peuvent rendre difficile ou impossible la coopération entre ces parlementaires. Les parlementaires avec lesquels nous sommes entretenus ont suggéré notamment d'adopter des procédures plus transparentes dans la désignation

des membres des commissions parlementaires, et de mener des actions de sensibilisation sur la diversité auprès de tous les parlementaires.

L'UIP continuera à rassembler des données et des exemples de bonnes pratiques concernant la représentation des minorités. Notre objectif est de développer les connaissances sur la représentation des minorités au parlement, et de contribuer à inscrire solidement cette question à l'ordre du jour des parlements et des partis politiques. Nous sommes convaincus que ce Forum pourra contribuer à rendre les parlements plus inclusifs et serons heureux d'intégrer vos conclusions et vos recommandations à nos travaux.

Je vous remercie de votre attention.